HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales. 2016, Universite de Bretagne Occidentale - UBO. hceres-02036164

HAL Id: hceres-02036164

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036164v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en sciences médicales

- Université de Bretagne Occidentale - UBO

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences, technologies, santé

Établissement déposant : Université de Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Organisé sur trois années, le Diplôme de formation générale (DFG) en santé de l'Université de Bretagne Occidentale - UBO correspond au grade de licence et sanctionne le 1er cycle d'études (180 european credit transfer system - ECTS). Les six semestres de formation du DFG ont pour but de donner aux étudiants les connaissances de base en sciences exactes, sciences biologiques, sciences médicales et/ou sciences du médicament. De plus, la formation permet également le recrutement d'étudiants en école de kinésithérapie et en institut d'ergothérapie. L'enseignement de la Première année commune aux études de santé (PACES – 60 ECTS) est semestrialisé. Il comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant 50 crédits ECTS, dispensées sous forme de cours magistraux et d'enseignements dirigés, auquel s'ajoute une UE spécifique de 50 heures apportant 10 ECTS pour chacune des filières, médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et « métiers de la rééducation ». Cette dernière filière permet la sélection des élèves masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes des écoles et instituts de formation de Brest et de Rennes. L'enseignement magistral de la formation spécifique pharmacie est assuré par les enseignants de l'Université Rennes 1, sous forme de visioconférence. Chaque filière a son propre *numerus clausus* et son propre classement. Les étudiants qui le souhaitent, dont ceux de la filière « métiers de la rééducation », peuvent participer aux épreuves des quatre concours. De nombreuses possibilités de réorientation sont proposées localement aux étudiants « non classés en rang utile » essentiellement par l'intermédiaire de passerelles pédagogiques vers la 2ème année de licence de l'université.

Les 2ème et 3ème années spécifiques de chacune des filières confortent les acquis de 1ère année avec pour objectif la préparation aux divers métiers et spécialités qu'offrent les différents parcours.

Le DFG en sciences médicales permet l'accès à la formation approfondie en sciences médicales (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales) grâce à un enseignement théorique et pratique (UE intégrées et thématiques) et à des stages hospitaliers en 3ème année. La formation offre également la possibilité pour les étudiants de suivre des parcours individualisés, en particulier dans le domaine de la recherche (école Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), 1ère année de masters scientifiques).

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

L'ensemble des documents fournis dans le dossier présenté par l'établissement décrit de façon générale l'organisation de la PACES avec le détail des enseignements dispensés et les modalités des examens. Les coefficients des différentes UE sont bien adaptés pour permettre un choix large de filières au concours PACES. Les étudiants disposent d'un serveur de cours et d'un espace numérique de travail (ENT) fourni par la faculté de médecine.

Les étudiants sont accompagnés par un tutorat organisé par des étudiants de 2ème année et supervisé par des enseignants, mais qui ne porte pas sur la totalité du programme du concours et dont l'analyse des résultats sur la réussite aux concours des étudiants de PACES n'est pas présentée.

Les responsables de la formation ont développé une offre variée pour la réorientation des étudiants avec la participation d'un enseignant responsable des réorientations et de deux conseillers pédagogiques et le développement de partenariats avec plusieurs formations de l'établissement, de niveau licence, ou de conventions établies avec d'autres établissements, par exemple l'Ecole supérieure de commerce de Brest. On retient particulièrement dans ce dispositif le fait qu'il soit diffusé précocement aux étudiants, ce qui permet des réorientations dès la fin du 1er semestre. Cependant,

les données présentées dans le dossier sont insuffisantes pour apprécier correctement la pertinence et l'efficacité du dispositif et, globalement, connaître le devenir des étudiants en cas d'échec au concours et réorientation.

On regrette particulièrement l'absence d'informations sur le taux de redoublement des étudiants ainsi que l'absence de commentaire et d'analyse sur la forte croissance du nombre d'étudiants inscrits en filières pharmacie et odontologie, observée au cours des cinq dernières années.

Au total, si la formation proposée parait bien construite et de qualité, elle est insuffisamment mise en valeur par un dossier trop souvent imprécis, voire lacunaire. Il faut probablement mettre en relation cette observation avec l'absence d'autoévaluation de la formation, l'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants et l'absence de mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement.

Points forts :

- Réorientation bien structurée avec de nombreuses options offertes aux étudiants dès la 1ère moitié du 1er semestre grâce à des partenariats organisés avec d'autres formations de niveau licence dans l'université et des établissements hors université.
- Tutorat organisé pour les étudiants PACES par des étudiants de FGSM2 (formation générale en sciences médicales 2ème année) supervisés par des enseignants de la formation.

Points faibles :

- Manque fréquent d'informations et d'analyse dans le dossier présenté, en particulier concernant les effectifs, l'origine et le devenir des étudiants.
- Organisation des UE conduisant de fait à un concours unique pour les trois filières médecine, odontologie et maïeutique.
- Insuffisance des données sur les responsabilités exercée par les enseignants dans la formation et dans les jurys de concours.
- Pas de conseil de perfectionnement, pas d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Conclusions :

Il semble prioritaire de mettre en place un véritable conseil de perfectionnement, réunissant des enseignants, des personnels administratifs, des étudiants et si possible des diplômés issus de la formation. Parmi les points les plus importants à envisager figurent, dans le cadre d'une autoévaluation, l'analyse des résultats du tutorat, de l'origine et des flux d'étudiants dans les différentes filières de PACES et du devenir des étudiants réorientés. De plus, il paraît indispensable d'analyser les résultats des concours en prenant en considération le choix initial de filière formulé par chacun des étudiants.

Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	Une information sur le déroulement de l'année PACES est donnée aux étudiants lors d'une demi-journée de pré-rentrée. Lors de cette présentation, les enseignants exposent les attendus de leur enseignement. Une information en amphithéâtre est apportée aux étudiants dès la rentrée sur les possibilités de réorientation, ce qui est particulièrement pertinent. Un site propre à la faculté de médecine permet aux étudiants d'accéder à un ENT avec serveur de cours et tutorat. Une visite des lycéens à l'université est possible sans qu'il ne soit fait mention d'une information spécifique sur les études de santé.

2- Structure et organisation de la PACES	Les modalités pédagogiques de l'année PACES sont bien décrites dans le document qui présente un tableau indiquant les UE enseignées dans les différentes filières avec répartition des cours magistraux et des enseignements dirigés, ECTS et nombre d'heures d'enseignement. L'enseignement est réparti en deux semestres avec des volumes horaires comparables sur les deux périodes. Ces filières sont au nombre de cinq avec une filière SP5 de spécialité « Métiers de la rééducation » pour sélectionner les élèves masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes qui intègrent à la fin du semestre 2 (S2) les écoles de Brest et de Rennes. Pour la filière spécifique pharmacie, les cours réalisés par les enseignants de la faculté de Rennes sont enregistrés et retransmis en amphithéâtre à Brest. A l'issue du 1er semestre, les étudiants peuvent choisir les enseignements des quatre différentes filières en s'inscrivant dans la ou les filières correspondantes. Les étudiants en SP5 « Métiers de la rééducation » peuvent également suivre les enseignements des autres filières. Les enseignements magistraux sont organisés sous forme de cours dans un amphithéâtre de 500 places de l'UFR (unité de formation et de recherche) de droit avec retransmission par visioconférence en direct dans deux autres amphithéâtres. Il n'est pas indiqué dans le document comment les étudiants sont dirigés vers les différents amphithéâtres et si une rotation des étudiants entre enseignements en présence de l'enseignant ou en visio-conférence est organisée. Certains enseignements sont mutualisés avec la faculté de pharmacie de Rennes, l'UFR d'odontologie de Brest et l'UFR STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) de Brest. Les étudiants disposent de ressources numériques en ligne avec ENT et serveur de cours.
3- Organisation du concours	Le concours de PACES consiste en épreuves écrites de une à deux heures sous forme de QCM (questions à choix multiples) à correction automatisée, à l'exception de l'UE 7 « Santé-Société-Humanité » pour laquelle une épreuve rédactionnelle, dont une contraction de texte, est organisée avec double correction par les enseignants de l'UE et par des enseignants de lettres modernes. L'ensemble est classique et bien adapté à ce type de formation. Les modalités matérielles d'organisation du concours ne sont pas décrites dans le document.
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
4- Dispositifs en place	Un tutorat a été créé en 2007 avec des tuteurs étudiants de FGSM2 supervisés par l'enseignant PACES de la matière concernée et incluant des séances de méthodologie de travail, dont le contenu n'est pas précisé. La grande majorité des étudiants y sont inscrits (960/1031 en 2014-2015). Il est dommage que ce tutorat ne concerne pas tout l'enseignement de l'année mais seulement cinq matières (biochimie, biologie, biophysique-biostatistiques, physiologie et anatomie) excluant ainsi l'entraînement à l'UE 7 « Santé-Société-Humanité ». Il n'y a pas d'évaluation de l'efficacité du dispositif sur la réussite au concours. Une commission spécifique à laquelle participent médecins, infirmiers et référent handicap (commission SUMPPS, Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) décide des aménagements à mettre en place pour l'accueil des étudiants en situation de handicap (enseignement et épreuves du concours) sans que l'on connaissance précisément la fonction des membres de cette commission. On ne dispose pas d'informations dans le document sur d'autres dispositifs qui pourraient être mis en place pour des étudiants salariés ou sportifs de haut niveau.

5- Réorientation	La réorientation est bien organisée avec une information donnée dès la rentrée aux étudiants et la mise en place dans les formations de l'Université de Bretagne Occidentale - UBO accueillant les étudiants de PACES réorientés d'un processus d'acquisition des 30 ECTS du 1er semestre permettant ainsi à ces étudiants de valider dans leur nouvelle formation les 60 ECTS en fin de 2ème semestre d'études. De nouvelles conventions sont en cours de rédaction avec des établissements hors université comme l'Ecole supérieure de commerce de Brest, l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Brest ou les classes préparatoires aux grandes écoles du lycée de Kerichen, permettant d'élargir l'offre de réorientation. Les informations sur la réorientation sont données aux étudiants lors d'ateliers dont la constitution n'est pas renseignée. Cependant, l'université est impliquée dans l'information des étudiants par l'intermédiaire des conseillers du service d'orientation Cap'avenir et d'une enseignante responsable. Des réorientations, à la demande de l'étudiant, sont possibles dès la fin de la 1ère période de cours, lors des vacances d'automne, mais la destination de ces étudiants réorientés précocement n'est pas indiquée dans le dossier. 15 % des étudiants, correspondant aux derniers classés, sont ensuite réorientés d'office à l'issue de la 1ère partie du concours, auxquels s'ajoutent les étudiants désireux de se réorienter. Les étudiants ayant validé 60 ECTS à l'issue du concours mais non classés en rang utile peuvent s'inscrire dans des formations au niveau licence 2ème année (L2) (*Sciences sanitaires et sociales*, *Biologie*, Mathématiques, *Psychologie*), ou en 2ème année d'IUT (institut universitaire de technologie) option *Analyses biologiques et biochimiques*. Malheureusement, le document fourni ne donne aucune indication chiffrée sur l'efficacité de ces réorientations et sur le suivi des étudiants.
6- Réinscriptions ultérieures	Les étudiants primants ayant validé moins de 60 ECTS et classés 2,5 fois après le *numerus clausus* ne peuvent se réinscrire qu'après avoir validé 60 ou 90 ECTS dans une autre formation. Neuf étudiants ont bénéficié de ce procédé en 2012 dont trois ont réussi une des quatre filières PACES. Un seul redoublement est autorisé.
TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS	
7- Effectifs et résultats	Un tableau des effectifs est fourni mentionnant le nombre des inscrits pédagogiques et les effectifs des admis dans les quatre filières. Les effectifs montrent un nombre d'inscrits relativement stable en filière sciences médicales (+10 %) sur les cinq dernières années alors que le nombre d'inscrits a augmenté de 28 % en filière maïeutique, de 48 % en filière odontologie et de 61 % en filière pharmacie. Dans le même temps, le nombre d'admis en 2ème année dans ces différentes filières est stable. Le document ne précise pas le nombre d'étudiants inscrits dans une ou plusieurs filières ni leur taux de réussite dans l'une ou l'autre des filières choisies. Il n'est pas précisé non plus l'effet du redoublement sur la réussite au concours. On regrette de ne disposer d'aucune information sur l'origine des étudiants ou leur mention au baccalauréat permettant de faire un bilan d'attractivité de chacune des quatre filières.
8- Suivi des étudiants réorientés	Un bilan annuel de suivi des étudiants réorientés est réalisé par chaque formation prenant en charge ces étudiants mais le document fourni n'apporte aucune information sur ces bilans. Il est simplement fait mention dans le document du fait que certains réussissent bien (un major de promotion) dans leur nouvelle formation mais sans mention de leur devenir particulier ou du pourcentage de réussite dans les études choisies.

PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	L'équipe pédagogique est présentée dans le tableau fourni avec le nombre d'heures d'enseignement assurées par les différents intervenants. L'équipe pédagogique est constituée majoritairement d'hospitalo-universitaires de l'UFR médecine avec également la participation d'un universitaire de sciences fondamentales, d'un universitaire de l'UFR de droit et d'un enseignant de lettres modernes. Les responsabilités des différents enseignants dans la formation ne sont pas mentionnées dans le tableau fourni. Un enseignant titulaire par UE désigné par le comité de coordination de PACES organise la répartition de l'enseignement et la collecte des questions pour le concours. Le jury commun aux cinq filières du concours est composé de seulement cinq enseignants PACES titulaires proposés par le conseil de coordination. Aucune autre information n'est donnée dans le document concernant le fonctionnement de ce jury.
10- Conseil de perfectionnement	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, qui est particulièrement regrettable. Il est fait mention d'un conseil de coordination de PACES auquel participent les doyens de médecine et d'odontologie ainsi que la directrice de l'école de sages-femmes qui se réunit deux à trois fois par an et qui propose les modalités de contrôles des connaissances, la répartition des enseignements, la procédure de choix et de réorientation et la répartition des moyens. Il n'y a pas de représentation étudiante ou du personnel administratif dans ce conseil. On ne retrouve pas dans sa mission le suivi statistique des réussites et échecs au concours PACES ni la réflexion que pourrait apporter cette analyse sur l'orientation pédagogique de la formation.
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	Aucune autoévaluation de la formation n'a encore été réalisée par l'établissement sur sa formation de PACES. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas en place.
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	Les effectifs d'étudiants de PACES inscrits au concours sciences médicales sont relativement stables sur les cinq dernières années (+ 65 étudiants en cinq ans) avec, en moyenne sur les cinq ans, 630 étudiants inscrits sur les 952 étudiants inscrits en PACES soit 2/3 des étudiants. 27 % environ des inscrits dans la filière sont admis au concours. On ne dispose pas d'information permettant de juger de la réussite primants/redoublants dans la filière.

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

Les enseignements de 2ème et 3ème année de la filière sciences médicales complètent les bases théoriques initiées au cours de l'année de PACES pour amener l'étudiant en fin de 3ème année à la formation approfondie en sciences médicales. Ces deux années d'enseignement permettent de compléter les 60 ECTS acquis en PACES par 120 ECTS répartis semestriellement en 14 UE d'enseignement obligatoire et une UE à choix libre pour la FGSM2 et en 11 UE obligatoires et une à choix libre pour la formation générale en sciences médicales 3ème année (FGSM3). Les UE sont coordonnées par un binôme enseignant sciences fondamentales - clinicien qui présente les objectifs attendus dans chaque UE en matière de connaissances et de compétences.

Progressivement, la formation devient plus spécifique et plus pratique grâce à la mise en place d'une offre d'enseignements variés avec l'utilisation d'outils de simulation pour l'apprentissage de l'examen clinique, les stages hospitaliers, l'enseignement des langues étrangères et de l'outil informatique.

L'acquisition de compétences complémentaires est assurée par la mise à la disposition de l'étudiant d'un parcours individualisé au sein des UE libres et d'un parcours recherche avec la possibilité d'intégrer l'école de l'Inserm pour quelques étudiants par an (de quatre à huit selon les années). Des possibilités de départ en mobilité internationale dans des universités partenaires étrangères sont également offertes aux étudiants afin d'enrichir leur formation.

Les étudiants en difficulté au cours de la formation ou en réorientation sont informés qu'ils ont la possibilité d'être accompagnés par des membres du conseil de la vie étudiante et par la responsable de la scolarité.

Il est regrettable que le dossier n'apporte aucune donnée informative sur la responsabilité des différents enseignants impliqués dans la formation, sur l'organisation matérielle des stages et les critères de choix de ces stages par les étudiants et sur le devenir des étudiants en cas de réorientation ou abandon.

On ne retrouve dans le dossier aucune indication sur l'existence d'un conseil de perfectionnement. Il existe cependant une commission pédagogique à laquelle les représentants étudiants transmettent, pour discussion, les résultats de l'évaluation réalisée par les étudiants sur les enseignements des deux années de formation. Les stages ne font pas partie de l'évaluation réalisée par les étudiants. Aucune autoévaluation de la formation n'est encore mise en place.

Points forts :

- Coordination des UE par un binôme enseignant sciences fondamentales et clinicien.
- Accompagnement des étudiants en difficulté d'apprentissage.

Points faibles :

- Présentation très insuffisante des différentes UE et des stages hospitaliers.
- Absence d'analyse des résultats et du suivi des étudiants.
- Pas d'autoévaluation ni de conseil de perfectionnement.

Conclusions :

Les informations données dans le document déposé par l'établissement sont parfois trop insuffisantes pour réaliser une évaluation exhaustive de tous les aspects de la formation. Quant aux stages hospitaliers, leur description trop sommaire ne permet pas d'en apprécier la pertinence dans la formation clinique des étudiants. On souhaiterait en particulier que plusieurs dispositifs intéressants soient davantage détaillés : prise en charge des étudiants en difficulté, parcours recherche, échanges internationaux, notamment. Au total, il parait indispensable de mettre en place une authentique politique d'autoévaluation, qui permettra de mettre en valeur et de faire progresser cette partie importante de la formation médicale.

Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Structure générale et modalités pédagogiques	La formation FGSM2 et 3 est organisée en semestres avec des UE obligatoires en tronc commun et des UE optionnelles à choix pour des parcours personnalisés validant au total 120 ECTS et permettant le passage en FASM (formation approfondie en sciences médicales). Le document indique une formation aux soins d'urgence en partenariat avec le centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU 29) et des stages cliniques en FGSM3. On note une offre importante de 15 UE libres soit optionnelles soit dans le cadre de la 1ère année de master *Biologie santé* ou *Ethique, soin, santé* permettant l'acquisition de compétences complémentaires. De même, il est fait mention de la possibilité offerte aux étudiants de candidater à l'école de l'Inserm (une candidature retenue tous les deux ans environ). Il est signalé que certains enseignements sont mutualisés avec odontologie et maïeutique, mais sans autre précision. Le nombre d'heures dédiées à chaque enseignement n'est pas indiqué ni les modalités de contrôle des connaissances. Les étudiants ont accès à des outils numériques par exemple pour l'évaluation au cours de séances de cas cliniques en amphithéâtre. Un enseignement pratique (travaux pratiques) est organisé dans certaines matières comme bactériologie – virologie - parasitologie ou histologie - anatomie pathologique mais aucune information sur l'organisation de cet enseignement n'est fournie à l'exception de la réalisation d'un contrôle des connaissances par contrôle continu. Il est mentionné également l'utilisation d'outils de simulation pour l'apprentissage des gestes techniques simples en FGSM2 et pour une initiation à l'examen clinique en FGSM3. Les étudiants de FGSM3 suivent également trois stages hospitaliers de six semaines au CHRU (centre hospitalier régional universitaire) de Brest. Aucune information n'est donnée dans le document sur les modalités de choix des stages ni sur leurs objectifs ou sur leur organisation matérielle. Enfin, un enseignement obligatoire pour tous les étudiants aux outils numériques sanctionné par le certificat informatique et internet (C2i) et un enseignement de langue étrangère pour les étudiants de FGSM2 ayant un projet de mobilité internationale permettent l'acquisition par l'étudiant de compétences additionnelles. Aucun des dispositifs ci-dessus n'est détaillé et évalué. Il est donc impossible de juger dans le document de la pertinence des choix pédagogiques et organisationnels pris par les enseignants de la formation.
2- Dispositifs particuliers	L'accès en FGSM2 et 3 est possible pour des étudiants en passerelle venant d'autres formations. L'origine de ces étudiants n'est pas précisée dans le document. Il est indiqué que l'admission de ces étudiants se fait sur concours mais il est fait mention également d'une admission sur dossier. Les modalités de la sélection des étudiants en passerelle ne sont pas détaillées, ce qui est regrettable. En cinq ans, 25 étudiants ont été admis en FGSM dont 10 en FGSM3. Il est noté un dispositif d'accompagnement pour ces étudiants avec mise à niveau des connaissances ce qui probablement facilite leur intégration dans le cursus de FGSM mais aucune évaluation n'a été réalisée pour permettre d'objectiver les bénéfices d'un tel dispositif pédagogique.

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
3- Dispositifs en place	Il existe un dispositif qui n'est pas décrit complètement qui repère les étudiants en difficultés d'apprentissage (ayant plus de la moitié des UE à repasser au S2) Les étudiants repérés sont reçus en entretien individuel par deux enseignants chargés de mission au sein du conseil de la vie étudiante pour discuter de leurs difficultés. Les réorientations possibles sont discutées avec l'étudiant qui est encouragé à donner de ses nouvelles par la suite. Aucune information n'est apportée dans le dossier concernant les statistiques de réorientation, les destinations choisies par les étudiants et de leur devenir.
4- Ouverture à l'international	De nombreuses conventions et des dispositifs existent au sein de la formation favorisant la mobilité entrante et sortante de type ERASMUS ou par des stages hospitaliers hors-Europe L'UFR de médecine de Brest a mis en place un bureau des relations internationales avec un enseignant chargé de mission et un agent administratif. Les étudiants de FGSM3 peuvent partir en année universitaire à l'étranger dans le cadre des conventions ERASMUS sans que soit précisé dans le document le nom des universités partenaires situées dans plusieurs pays européens comme par exemple l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Roumanie ou la Pologne. Le bilan global des échanges internationaux fourni dans le document ne permet pas de faire la part de ce qui revient à l'année de FGSM3.
PILOTAGE DE LA FORMATION	
5- Eléments du pilotage	14 des 25 pages du dossier fourni sont dédiées à la liste des enseignants et des intervenants professionnels de FGSM sans qu'il soit fait mention de leurs responsabilités dans la formation en dehors de la matière enseignée et du nombre d'heures d'enseignement. Un seul agent administratif catégorie C assure toute la gestion administrative, pédagogique et organisationnelle des deux années de formation soit près de 400 étudiants. Il est fait mention dans le document de jurys de FGSM2 et 3 dont les membres, enseignants titulaires, sont proposés par le directeur d'UFR et validés par le président de l'université. Le fonctionnement et le rôle de ces jurys ne sont pas explicités. Des enseignants de la formation sont missionnés pour l'encadrement des étudiants en difficultés et semblent assistés dans cette mission par un conseil de la vie étudiante dont nous n'avons pas le détail de la constitution et des missions. On ne dispose pas d'information sur l'organisation des conseils pédagogiques, instance interne de travail qui permet l'ajustement des enseignements en réponse aux résultats d'une évaluation faite par les étudiants. Aucun détail n'est donné dans le document sur les modalités de l'évaluation faite par les étudiants. La démarche d'autoévaluation n'est pas encore mise en place dans la formation.
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	De 171 à 178 étudiants ont été inscrits chaque année en FGSM2. Un seul abandon est à noter en fin de FGSM2 en 2013-2014 sans information sur la réorientation de l'étudiant concerné. On ne dispose pas d'information sur les redoublements qui semblent cependant assez peu importants en nombre (de trois à neuf étudiants en fin de FGSM3) 25 étudiants ont été recrutés en passerelle entrante au cours des cinq dernières années sans que leur suivi spécifique ne soit présenté dans le dossier.

Observations de l'établissement

Université de Bretagne Occidentale

Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par
Kristen Bosser

Téléphone
02.98.01.60.19

Fax
02.98.01.60.01

Mél.
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,

Abdeslam MAMOUNE

Au :

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Présidence
3, rue des Archives
CS 93837
29238 Brest cedex 3
Tél. +33 (0)2 98 01 60 00

UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE